

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE BAINADE DANS LE PORTS DE SAINTE-CATHERINE ET LE PORT DE PEN MANÉ SUR LA COMMUNES DE LOCMIQUELIC

Le Maire de la commune de Locmiquélic,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1332-1 et L 1332-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2 ;

Considérant que le port de Sainte-Catherine et le port de Pen Mané ne sont pas aménagés pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes en raison des navigations régulières des bateaux et notamment des liaisons maritimes du transrade,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade pour ces lieux,

Arrête

Article 1 - La baignade est formellement interdite dans le port de Sainte-Catherine et le port de Pen Mané sur la commune de Locmiquélic

Article 2 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal. Des panneaux sont apposés sur place, afin d'en informer la population.

Article 3 - Le maire, le chef de brigade de Gendarmerie maritime, la directrice générale des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée au chef de brigade de Gendarmerie de Port-Louis

Mis en ligne le 10 juillet 2026

A Locmiquélic, le 10 juillet 2026

Pour le Maire, empêché
Le Premier Adjoint



Jean-Claude GUIDAL

Délais et voies de recours : en application des dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours auprès du Maire;
- soit d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr